MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avenue Jean Paul II
04 BP 1412 Cotonou BENIN
Tél. :+229 21 31 29 07
21 31 29 24 / 21 31 29 38
Fax.:+229 21 31 35 46

Cotonou le 26/07/2022

La Personne Responsable des Marchés Publics

BORDEREAU DES PIECES ADRESSEES

29/07/22

A

Monsieur le Délégué de Contrôle des Marchés Publics/ME.

COTONOU

N/Réf. : 2022/369 /ME/PRMP/S-PRMP

N°	Nombre de Pièces	Objet	Observations
01	01	-Rapport de réexamen pour l'évaluation des offres relative au DAO pour les travaux de mise aux normes des installations électrique des centres de santé, hopitaux de zone, (CHUD BA) Borgou et Alibori et CH-MEL.	(1) **Pour étude et avis après la prise en compte des observations.**
	01	-Copies des preuves de publication	
02	01	- Rapport de réexamen pour l'évaluation des offres relative au DAO pour les travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Apro-Missérété.	(2)
	01	- Copies des preuves de publication	
03	01	-Rapport de réexamen pour l'évaluation des offres relative au DAO pour les travaux d'acquisition et réalisation des travaux d'installation d'équipements de sécurité pour la protection incendie-électrique dans les bâtiments administratifs	(3)
	01	- Copies des preuves de publication.	
04	01	Rapport de réexamen pour l'évaluation des offres relative au DAO pour les travaux de densification et de renforcement de réseaux dans les localités de Wémé-Dokon (phase 2) (Abomey) et Kpévé (Toviklin).	(4)
	01	- Copies des preuves de publication.	

MINISTERE DE L'ENERGIE
La Personne Responsable des Marchés Publics
ME

Séni SEIDOU

ME (ATCR)

REPUBLIQUE DU BENIN

Passation des marchés de travaux

TRAVAUX DE SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES PRISONS CIVILES DE COTONOU ET D'AKPRO-MISSERETE

T_PSEBA_60192

Procès-verbal d'ouverture, du rapport d'évaluation et du procès-verbal d'attribution provisoire des offres

Autorité contractante : *Ministère de l'Energie*

Source de financement : Budget National

Gestion : *2022*

Imputation budgétaire : 2.3.1.1.15.2 2349

Commencé le *27/05/2022*
Achevé le *31/05/2022*

RAPPORT DE REEXAMEN COMMENCE ET ACHEVE LE 04/07/2022

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 04 juillet à 15 heures 30 minutes précises dans la Salle de Conférence du Ministère de l'Energie, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie pour procéder au réexamen des offres à la suite des observations sur le rapport d'évaluation initiale de la CCMP en date du 30 juin 2022. Lesdites observations sont les suivantes :

1- Les preuves de publication de l'AAO et du PV d'ouverture des offres ne sont pas jointes au dossier

Réponse : cette observation est prise en compte (voir copies des preuves de publication ci-jointes au présent apport de réexamen).

2- Le montant prévisionnel hors taxes du marché mentionné à la page 05 du rapport d'évaluation est erronée ;

Réponse : cette observation est prise en compte et la correction est faite sur la page concernée soit (466 101 694 HT FCFA) ;

3- La durée de la garantie de l'engagement d'assurance professionnelle fournie par le soumissionnaire TERCA est de trois (03) mois à compter de sa date de signature alors que le DAO précise que l'assurance de risque professionnelle doit couvrir la période d'exécution des travaux.

Réponse : cette observation est prise en compte.

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENERGIE

Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA).

PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP du 25/04/2022

Objet du dossier d'appel d'offres :

TRAVAUX DE SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES PRISONS CIVILES DE COTONOU ET D'AKPRO-MISSERETE.

MAI 2022

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : **Dossier d'appel d'offres N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP du 25/04/2022, relatif aux travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-missérété.**

Mode de passation : Appel d'offres ouvert National.

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi vingt-sept mai à 10 heures 30 minutes précises dans la salle de réunion de la Salle de Conférence du Ministère de l'Energie, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication dans *le Journal LA NATION* du 06 avril 2022. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 23 mai 2022 à 10 heures 00 minutes.

Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la cellule de contrôle des marchés publics du Ministère de l'Energie suivant le procès-verbal N°0051/04/ME/CCMP/SCCMP/2022 du 19/04/2022.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service : N°2022/184/ME/PRMP/S-PRMP du 23 mai 2022.

- Président : Personne Responsable des Marchés Publics.
- Rapporteur : Secrétariat PRMP/ME.
- Membres : - Le coordonnateur du Projet PSEBA ou son représentant ;
  - Le DPAF/ME ou son représentant.

Cette séance d'ouverture a connu la participation de la représente de la CCMP, madame Nadège BAKINDE.

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Ministère de l'Energie	Séni SEIDOU	PRMP/ME	***Avec voix délibérative***
CONTRELEC	Donas AKPACA	Rpt Coord. PSEBA	***Avec voix délibérative***
Ministère de l'Energie	Moussiliath ASSANI	Rpte. DPAF	***Avec voix délibérative***
CCMP/ME	Nadège BAKINDE	Rpte. CCMP	***Sans voix délibérative***
Ministère de l'Energie	Moïbi ABDOU	S/PRMP	***Sans voix délibérative***
Ministère de l'Energie	Claude DAYE	S/PRMP	***Sans voix délibérative***

Cette séance d'ouverture a connu la participation des représentants des soumissionnaires suivants :

- Monsieur Fidel DJIDONOU, Representant de la Société SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg).

Les travaux sont répartis en lot Unique.

Aux date et heure limites de dépôt des offres Cinq (05) soumissionnaires ont retiré le dossier et trois (03) soumissionnaires ont déposé leurs plis.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des offres a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)	27/05/2022 08 h 36 mn	Sévérin CHANOU Tél : 96334996	BENIN	Néant.
2	ASFYR	27/05/2022 08 h 44 mn	Souradjou ATCHADE Tél : 96561754	BENIN	Néant.
3	TERCA	27/05/2022 09 h 49 mn	Pascal AMOUSSOU 96561754	BENIN	Néant.

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la vérification de la conformité des plis ainsi qu'il suit :

- Pli(s) parvenu (s) hors délais : **Néant.**
- Nombre de plis ouverts : **Trois (03).**

Le COE a procédé en outre à l'ouverture des plis et à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque offre. Les offres ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents de ladite commission.

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires		
		SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)	ASFYR	TERCA
	Date et heures	27/05/2022 à 08 h 36 mn	27/05/2022 à 08 h 44 mn	27/05/2022 à 09 h 49 mn
1.	Présence de Clé USB.	F	F	F
2.	Présence de l'offre scannée sur clé USB.	F	F	P
3.	Habilitation de signature, le cas échéant.	F	F	F
4.	Formulaire de renseignement sur le candidat.	F	F	F
5.	Accord de groupement.	NA	NA	NA
6.	Lettre de soumission.	F	F	F
7.	Formulaire de qualification	F	F	F
8.	Rabais.	-	-	-
9.	Montant TTC de l'offre F CFA.	581.981.310	661.641.906	542.361.630
	Montant HT de l'offre F CFA.	493.204.500	-	459.628.500
10.	Bordereau des Prix Unitaires.	F	F	F
11.	Détail Quantitatif et Estimatif.	F	F	F
12.	Le sous-détails des prix.	F	F	F
13.	Garantie de Soumission ou la lettre de déclaration de garantie.	F (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5823-EHD-CM)	F (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5878-EHD-CM)	F (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5864-EHD-CM)
14.	Acte d'engagement.	F	F	F

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires		
		SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)	ASFYR	TERCA
15.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.	F	F	F
16.	Attestation de capacité financière.	F (Délivrée par l'AFCG N°2022/5824-EHD-CM)	F (Délivrée par l'AFCG N°2022/5879-EHD-CM)	F (Délivrée par l'AFCG N°2022/5865-EHD-CM)
17.	Registre de commerce.	F (23/02/2022)	F (15/02/2019)	F (07/03/2022)
18.	Etats financiers.	F (Exercices 2022)	F (Exercices 2020 et 2019 + bilan d'ouverture 2019)	F (Bilan exercice 2022)
19.	Référence technique (prestations similaires).	NA	F	F
20.	Attestation des risques professionnels (entreprises naissantes).	F (Police d'assurance N°4000487220017T à la GAB, valide jusqu'au 23 mars 2023)	NA	F (Engagement d'assurance professionnelle N°230/100008901 du 25 mai 2022)
21.	Personnel + CV et attestation de travail.	F	F	F
22.	Personnel d'encadrement à affecter pour les travaux (entreprises naissantes et celles ayant moins de trois années d'exitance).	F	NA	F
23.	Matériel (liste + preuve de propriété).	F	F	F
24.	Attestation de non exclusion de la commande publique.	F	NF	F
25.	Planning d'exécution des travaux.	F	F	F
26.	La méthodologie et l'organisation de l'exécution des travaux.	F	F	F

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires		
		SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)	ASFYR	TERCA
27.	Les fiches techniques et prospectus.	F	F	F
28.	Les autorisations du fabricant.	F	F	F
29.	Le certificat ISO.	F	F	F
30.	Les certificats qui prouvent que les organes de protection fournis vérifient les normes de la CEI (normes EN 60947-2 et EN 60977-2).	F	F	F
31.	Des schémas électroniques de réalisation d'installation électrique.	F	F	F
32.	Attestation de visite de site.	F	F	F

Légende : F : Fourni ; NF : Non Fourni ; P : Présent ; A : Absent ; NA : Non Applicable.

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- des soumissionnaires : **Néant.**
- des membres du ou de la COE : **Néant.**
- des membres de l'organe de contrôle : **Néant.**

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 14 mn.

Fait à Cotonou le 27 mai 2022.

Séni SEIDOU
PRMP/ME

Donas AKPACA
Rpt. Coord. projet PSEBA

Moibi ABDOU
S/PRMP

Moussiliath ASSANI
Rpt. DPAF/ME

LISTE DE PRESENCE A LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS DU DAO N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP DU 25/04/2022, RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES PRISONS CIVILES DE COTONOU ET D'AKPRO-MISSERETE.

(Liste de l'administration)

Date d'ouverture : *Lieu* :

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
1	Séni SEIDOU	PRMP/ME	PRMP	96784218	(voir liste de présence)
2	Nadège BAKINDE	CCMP/ME	Rpte CCMP/ME	97314346	(voir liste de présence)
3	Ferdinand AGOSSOU	CONTRELEC	Coord. PSEBA	96821430	(voir liste de présence)
4	Moussiliath ASSANI	DPAF/ME	Rpte DPAF/ME	97227978	(voir liste de présence)
5	Moïbi ABDOU	PRMP	S/PRMP/ME	97441972	(voir liste de présence)

LISTE DE PRESENCE A LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS DU DAO N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP DU 25/04/2022, RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES PRISONS CIVILES DE COTONOU ET D'AKPRO-MISSERETE.

(Liste des soumissionnaires /représentants)

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représentée	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
1	Fidel DJIDONOU	SUN TECHNOLOGIES GROUP	Représentant	97079432	Voir liste de présence

Formulaires types d'évaluation des offres

Rapport d'évaluation des offres
Et
Proposition d'attribution du marché

Nom de l'autorité contractante : **MINISTERE DE L'ENERGIE**

Nom du projet : **Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA).**

Imputation budgétaire : **2.3.1.1.15.2 2349**

Objet du marché : **Travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-missérété.**

Numéro d'identification : **T_PSEBA_60192**

Mai 2022

RAPPORT D'EVALUATION

<u>Objet de l'appel d'offres</u> : N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP du 25/04/2022, relatif à travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-missérété.

Résumé succinct de la procédure : A la suite de l'obtention du BON A LANCER le 25/04/2022, l'avis d'appel à concurrence a été publié le 06/04/2022 dans le journal La Nation. Au jour et date prévus pour le dépôt et l'ouverture, cinq (05) entreprises ont retiré le DAO et trois (03) ont effectivement déposé leurs offres. L'ouverture des trois (03) offres a eu lieu ce vendredi 27 mai 2022 à 10 heures 30 minutes précises.

Nombre d'offres reçues : Trois (03) offres

Aspects marquants de l'évaluation des offres et de la qualification des soumissionnaires : NEANT.

Recommandation d'attribution provisoire et montant du marché :

- **Attributaire provisoire :** TERCA SARL
- **Montant d'attribution :** 542.361.630 FCFA TTC.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES

TABLEAUX TYPES

Tableau 1 : Identification

1.1	Nom et adresse de l'autorité contractante	**MINISTERE DE L'ENERGIE**
1.2	Imputation budgétaire/référence du financement/date d'entrée en vigueur et de clôture du prêt/crédit	Budget National : **2.3.1.1.15.2 2349**
1.3	Nom du projet/objet du marché	Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA).
1.7	Numéro (d'identification) du marché	T_PSEBA_60192
1.8	Description du marché	**Travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-missérété.**
1.9	Estimation du coût [1]	550.000.000 TTC / 466.101.694 HT (FCFA)
1.10	Mode de passation du marché	Dossier d'appel ouvert national
1.11	Contrôle a priori de l'organe de contrôle compétent [2]	Oui × Non
1.12	Examen préalable du PTF le cas échéant	Oui Non ×
1.13	Préférence en faveur des candidats de droit de pays membres de l'UEMOA ou des offres ne comportant que des produits d'origine ou de pays membres de l'UEMOA	Oui Non ×

1. Indiquer la source et la date du montant indiqué.
2. Si la réponse est « non », ne pas remplir les lignes 2.2 (b), 2.4 (b) et 2.6 (b) du tableau 2.

Tableau 2 : Déroulement de l'appel d'offres

2.1 a)	Avis général de passation des marchés publics	23/03/2022 / 23/03/2022
2.2	Dates de publication initiale/dernière mise à jour	
a)	Pré-qualification, le cas échéant	NON
b)	Nombre d'entreprises pré-qualifiées	Non Applicable
2.3 a)	Date de l'avis de l'organe de contrôle des marchés publics, et du PTF, le cas échéant	25/04/2022
	Avis d'appel public à la concurrence Noms des canaux de publication :	
b)	- SIGMaP	Oui × Non Date 06/04/2022
	- JMP	
	- La Nation	Oui × : la NATION Non Date 06/04/2022
	- Autre (à préciser)	
	Voie d'affichage (le cas échéant)	Oui Non Date
	Lieux d'affichage :	
	- Mairie	
	- Préfecture	Oui Non × Date
c)	- Chambre des Métiers	
d)	- Autre (à préciser)	
e)	Publication par l'UEMOA (le cas échéant)	Oui Non Date
f)	Date de publication (le cas échéant)	
	Publication à grande diffusion internationale (le cas échéant)	Oui Non × Date
	Date de publication	Oui Non Date
		Oui Non Date
		Oui Non Date
		Oui [*insérer le nom*] Non

f

2.4	Dossier type d'appel d'offres	OUI
a)	Titre, date de mise à jour	04/03/2022
b)	Date de l'avis de l'organe de contrôle compétent et de l'avis de non objection du PTF, le cas échéant	
c)	Date de publication de l'avis	OUI, le 06/04/2022
2.5	Nombre d'entreprises ayant retiré le dossier	Cinq (05)
2.6	Modifications apportées au dossier, le cas échéant	NON
a)	Indiquer les dates des différentes modifications	1. NEANT 2. 3.
b)	Date(s) de l'avis de l'organe de contrôle des marchés compétent, et de l'avis de non objection du PTF, le cas échéant	1. NEANT 2. 3.
2.7	Date de la réunion préalable au dépôt des offres, le cas échéant	NEANT
2.8	Date du procès-verbal de la réunion avec les candidats	NEANT

F

Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis

3.1	Date limite de remise des offres	
a)	Date et heure de dépôt initiales	27/05/2022 à 10 HEURES
b)	Prorogations, le cas échéant	NEANT
3.2	Ouverture des plis	OUI
	Date, heure	10 Heures 30 minutes
3.3	Procès-verbal de l'ouverture des plis	OUI
	Date	27/05/2022
3.4	Nombre d'offres soumises	Cinq (05)
3.5	Période de validité des offres (jour)	90 jours
a)	Prévue au départ	90 jours
b)	Prorogations, le cas échéant	Néant
c)	Date de l'avis du PTF, le cas échéant	Non applicable

1. Dans le cas des marchés pour lesquels la procédure de soumission en deux étapes est retenue, ces informations doivent être fournies pour chaque étape.

f

Tableau 4 : Prix des offres (lus publiquement)

Listes des candidats ayant soumissionné	Identification du soumissionnaire	Prix de l'offre[1] (lu publiquement)			f) Modifications ou Commentaires[2]
a) Nom	b) Adresse	c) Monnaie	d) Montant ou % HT	e) Montant ou % TTC	
SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)	Tél : 96 84 07 46	FCFA	486.700.000	581.981.310	Néant.
ASFYR	Tél : 96 56 17 54	FCFA	-	661.641.906	Montant HT non mentionné sur la lettre de soumission.
TERCA	Tél : 97 58 59 70	FCFA	459.628.500	542.361.630	Néant.

[1] . Si le montant de la soumission est libellé en une seule monnaie, les montants en autres monnaies sont indiqués en pourcentage du prix total de l'offre dans la colonne « d ».

[2] Décrire toute modification du prix de l'offre lue publiquement (rabais, retraits, variantes, etc.). Noter également l'absence d'une garantie de soumission si celle-ci est exigée ainsi que toute autre information cruciale.

I- EXAMEN PRELIMINAIRE

2.1Examen de la recevabilité de l'offre

Note

Les éléments à vérifier à cette étape figurent dans le tableau ci-après. Le COE renseigne le tableau par les mentions : fourni-valide (FV), fourni -Non valide (FNV), Non Fourni (NF) ou Non Applicable (NA) le cas échéant.
En cas de rejet d'une offre, le COE mentionne clairement tous les motifs dudit rejet en bas du tableau.

Tableau 5 : Examen de la recevabilité de l'offre

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)	ASFYR	TERCA
1.	Lettre de soumission datée signée et cachetée	FV	FV	FV
2.	Bordereau des Prix Unitaires daté, signé et cacheté	FV	FV	FV
3.	Détail Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté	FV	FV	FV
4.	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	FV (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5823-EHD-CM)	FV (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5878-EHD-CM)	FV (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5864-EHD-CM)
5.	Confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise	FV	FV	FV
6.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.	FV	FV	FV
7.	La note indiquant la durée de la garantie des matériels (pièce non éliminatoire).	FV	FV	FV
8.	Les certificats qui prouvent que les organes de protection fournis vérifient les normes de la CEI (Normes EN 60947-2 et EN 60977-2) (pièce éliminatoire).	FV	FV	FV
9.	Lettre d'autorisation du fabricant des fournitures.	FNV	FNV	FV

10.	La (les) certificat de qualité ISO délivrés par le fabricant.	FV	FV	FV
Acceptation pour examen de conformité technique : Accepté/Rejeté *(non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet de l'offre)*		**Rejeté**	**Rejeté**	**Accepté**

- **SUN TECHNOLOGIES GROUP (stg)** : Lettre d'autorisation du fabricant des fournitures, présentée par le soumissionnaire SUN TECHNOLOGIES GROUP n'est pas conforme car en lieu et place de ladite autorisation, il a présenté un rapport de classement du comportement au feu pour câbles électriques établi par LCIE Bureau Veritas au profit IMACAB. De plus ce document ne porte ni le nom de SUN TECHNOLOGIES GROUP, ni l'objet ou la référence du marché auquel la société soumissionne.

- **ASFYR** : Lettre d'autorisation du fabricant des fournitures, présentée par le soumissionnaire ASFYR n'est pas conforme du fait qu'elle n'est pas établie dans le cadre du présent marché mais plutôt dans le cadre d'un autre marché à savoir : l'AAO N°036-2012/PR-CAB-DGGTF – FOUNITURE, INSTALLATION ET REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES DE LA CENTRALE SOLAIRE D'IMPFONDO, DANS LE DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA. De plus cette autorisation présentée est délivrée au profit du Groupement STEG International Services - SOLIS - STEG Energie renouvelables, Groupement auquel le soumissionnaire ASFYR n'appartient pas.

Restent en lice pour l'examen de la conformité technique, le soumissionnaire : TERCA.

Examen de la conformité technique

Le COE évalue la conformité technique de l'offre à travers l'examen des pièces ci-après :

- **Cas de marché de travaux**

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	TERCA
	Catégorie de la structure	Entreprise naissante (RCCM N° RB/COT/22 B 32132 du 07/03/2022)
1.	Calendrier d'exécution des travaux.	FV
2.	Méthode d'exécution.	FV
3.	Liste du personnel.	FV
4.	Liste des matériels.	FV
5.	Les prospectus et les fiches techniques des fournitures.	FV
6.	L'attestation de visite de site dûment délivré par le coordonnateur du PSEBA.	FV
Acceptation pour examen de conformité technique : Accepté/Rejeté (non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet de l'offre)		**Accepté**

Restent en lice pour l'évaluation financière, le soumissionnaire : TERCA

Vérification approfondie de la conformité technique :

CONCLUSION : ici, seul le soumissionnaire **TERCA SARL** est techniquement qualifié.

			SOUMISSIONNAIRES		
			SUN TECHNOLOGIE GROUP	**ASFYR SARL**	**TERCA SARL**
			Naissante Oui / Non		
			Oui	*Non*	*Oui*
CRITERES EXIGES			***SPECIFICATIONS PROPOSEES***		
	Spécifications techniques exigées	***Pièce éliminatoire***			
Critères Techniques de qualification	L'assurance des risques professionnels (selon le cas) ;	*Éliminatoire*	**Fournie :** engagement d' assurance professionnelle délivré par la **Générale de Assurances du Bénin (GAB SA)** sous la **Police d'ASSURANCE RISQUE PROFESSIONNEL N° 4000487220017T** du 24 mars 2022 et valable jusqu'au 23 mars 2023	**N.A**	**Fournie :** engagement d' assurance professionnelle délivré par **l'AFRICAINE DES ASSURANCES** sous la **Police d'ASSURANCE PROFESSIONNELLE N° 230/100008901 valable pour trois (03) mois à compter du 18 mai 2022.**
	L'attestation de bonne fin d'exécution ou	*Éliminatoire*	**N.A Une assurance des risques**	**Les deux (02) attestations fournies ne**	**N.A Une assurance des risques**

	les procès - verbaux de réception provisoire (selon le cas) ;		**professionnels a été fournie**	**concernent pas les marchés similaires**	**professionnels a été fournie**
	Les prospectus et les fiches techniques des organes de protection, des câbles, des Tableaux Divisionnaires (TD), du Tableau Principal (TP), des convertisseurs statiques, **du groupe électrogène** des répartiteurs et d'autres accessoires par elles proposés	*éliminatoire*	**Fournies :** Pour les **câbles non définis et sans identification du fabricant. Juste en bas de page, le nom d'une société suisse de fournitures pour engins de manutention**	**Non fournies entièrement :** - Pour les **câbles U-1000R2V** de marque **INCORE CABLES** - **Pour l'onduleur dont la marque est illisible, seules deux (02) photos ont été fournies**	**Fournies :** - Pour les **câbles U-1000R2V** de marque **NEXANS** ; - **Onduleur** de marque **EATON** - **Régulateur** de marque **ORION/ORTEA** - **Climatiseurs** de marque **SHARP** (extrait de catalogue) - **Groupe électrogène** de marque **SDMO** - Extrait de catalogues de SCHNEIDER - Extrait de catalogues de SDMO
	L'attestation de visite de site dûment délivré par le coordonnateur du PSEBA ;	*éliminatoire*	**Fournie :**	**Fournie :**	**Fournie :**

	La (les) lettre(s) d'autorisation du fabricant des organes de protection et de commande, des TD, du TP, des répartiteurs et des câbles ;	*éliminatoire*	***Document non conforme fourni***	***Document non conforme fourni***	**Fournies :** - Autorisation du fabricant de **câbles** de marque **NEXANS** datée du 19 mai 2022 et signée par ASMAA MAJDOUBI, Directeur Export de NEXANS MAROC ; - Autorisation du fabricant de **matériels électriques SCHNEIDER** datée du 19 mai 2022 signée par TANJA VAINIO PDG de SCNEIDER ELECTRIC SUISSE SA ; - Autorisation du fabricant de **groupe électrogène KHOLER SDMO** datée du 23 mai 2022 et signée par Philippe ABALLEA, Directeur des Achats de KHOLER SDMO INDUSTRIES SA, France - Autorisation du fabricant d'**onduleur EATON** datée du 19 mai 2022 signée par Craig ARNOLD PDG de EATON CORP PLC. - Autorisation du fabricant de **climatiseurs SHARP** datée du 19 mai 2022

					signée par Humbert BRUNO DG de SHARP ELECTRONICS FRANCE
	Les certificats qui prouvent que les organes de protection fournis vérifient les normes de la CEI (Normes EN 60947-2 et EN 60977-2) ;	*éliminatoire*	**Fourni :** Pour les organes de protection de marque **ABB**. Licence N°DE1-55832 du 29 septembre² 2015	***Document non conforme fourni***	**Fourni :** Pour les organes de protection de marque **SCHNEIDER ELECTRIC**. Licence N°086-01 du 26 juillet 2001
	La (les) preuve(s) que le(s) fabricant(s) agréé(s) des organes de protection a (ont) le certificat de qualité ISO 9001 ou équivalent ;	*éliminatoire*	***Document non conforme fourni***	***Document non conforme fourni***	**Fournie :** - Pour le groupe électrogène de marque **SDMO**. Certificat N°10069215 délivré par **UKAS MANAGEMENT SYSTEM,** expire le 10 avril 2024 - Pour les organes de protection de marque **SCHNEIDER ELECTRIC**. Certificat N°FR036803 délivré par **BUREAU VERITAS** expire le 8 janvier 2023; - Pour les organes de protection de marque **SCHNEIDER ELECTRIC**. Certificat N°C-11-2018-

					21244330 délivré par **TÜVRheinland** expire le30 novembre 2022; - Pour les onduleurs de marque **EATON**. Certificat N° 4 100 060 154 délivré par **TUV NORD** expire le 31 décembre 2023 - Pour les onduleurs de marque **EATON**. Certificat N°19.0853 délivré par **NSAI** expire le 1er décembre 2022; - Pour les climatiseurs de marque SHARP. Certificat N°99 100 17942 délivré par **TUV SOUTH ASIA** expire le 06 juillet 2023 - Pour le régulateur de marque ORTEA
	La liste du personnel avec les diplômes, CV et attestation de travail ou de service fait certifiés conformes (1) ;	*éliminatoire*	**Fournie**	**Fournie :**	**Fournie :**

	Des schémas électriques de réalisation d'installation électriques (pour les bâtiments) ;	*éliminatoire*	***Non fourni***	***Document non conforme fourni***	**Fournis :**
Critères de conformité	Programme des travaux ;	*éliminatoire*	**Fourni :**	**Fourni :**	**Fourni :**
	Calendrier d'exécution des travaux ;	*éliminatoire*	**Fourni :**	**Fourni :**	**Fourni :**
	Méthodologie d'exécution des travaux ;	*éliminatoire*	**Fournie mais la méthodologie n'est pas en adéquation avec la mission**	**Fournie. Le personnel proposé dans la méthodologie n'est pas en adéquation avec les travaux à exécuter**	**Fournie :**
	Liste du personnel ;	*éliminatoire*	**Fournie :**	**Fournie :**	**Fourni :**
	Liste des matériels (2);	*éliminatoire*	**Fournie sans preuves de propriété**	**Fournie avec différentes preuves**	**Fournie avec différentes preuves**

	Les prospectus et les fiches techniques des organes de protection, des câbles, des Tableaux Divisionnaires (TD), du Tableau Principal (TP), des convertisseurs statiques (3), **du groupe électrogène** (4) des répartiteurs et d'autres accessoires par elles proposés ;	*éliminatoire*	**Fournies :** - Pour les **câbles non définis et sans identification du fabricant. Juste en bas de page, le nom d'une société suisse de fournitures pour engins de manutention**		**Fournies :** - Pour les **câbles U-1000R2V** de marque **NEXANS** ; - **Onduleur** de marque **EATON** - **Régulateur** de marque **ORION/ORTEA** - **Climatiseurs** de marque **SHARP** - **Groupe électrogène** de marque **SDMO** - Extrait de catalogues de SCHNEIDER
	L'attestation de visite de site dûment délivré par le coordonnateur du PSEBA.		**Fournie :**	**Fournie :**	**Fournie :**

L'offre du soumissionnaire **TERCA** est jugée conforme pour l'essentiel du point de vue des spécifications techniques, il reste en lice pour la suite de l'évaluation.

EVALUATION FINANCIERE

Le COE procède aux différentes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité des données financières et renseigne les tableaux afférents. Cette évaluation se fait à base des pièces essentielles suivantes :

1) Le Bordereau des Prix Unitaires daté, signé et cacheté ;
2) Le Devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté ;
3) Le cadre de sous détail des prix.

NB : La non-production ou la non-conformité de ces pièces, entraîne le rejet de l'offre.

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	TERCA
1.	Le Bordereau des Prix Unitaires daté, signé et cacheté.	F/Conforme
2.	Le Devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté.	F/Conforme
3.	Le cadre de sous détail des prix.	F/Conforme
4.	Attestation de capacité financière (250.000.000).	F/Conforme (Délivrée par l'AFCG N°2022/5865-EHD-CM de montant 250.000.000 FCFA)
5.	Attestation d'assurance des risques professionnels (entreprise naissante et celle ayant moins 03 ans années d'existence).	F/Conforme (Engagement d'assurance professionnelle N°230/100008901 du 25 mai 2022)
6.	Garantie de soumission (4.661.016 F CFA).	F/Conforme (Garantie de soumission délivrée par l'AFCG sous le N°2022/5864-EHD-CM de montant 4.661.016 F CFA)
OBSERVATIONS		**Accepté**

Restent en lice pour l'évaluation financière, le soumissionnaire : TERCA.

2.2 Correction des erreurs et calcul du Montant Net Financier des offres (NF)

- Faire les vérifications horizontales et verticales des calculs ;
- Appliquer les rabais inconditionnels (le cas échéant).

2.3 Tableau 6 : Corrections et rabais inconditionnels

a) Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Corrections		f) Prix de l'offre corrigé (f = c + d)	Rabais inconditionnels [2]		h) Prix de l'offre corrigé/avec rabais i = (f - h) TTC
	b) Monnaie	c) Montant TTC	d) Erreurs de calcul [1]	e) Sommes provisionnelles TTC		g) Pourcentage	h) Montant(s) HT ou TTC	
TERCA	FCFA	**542.361.630**	NON	550.000.000	NEANT	NEANT	NEANT	**542.361.630**

Seules les offres qui sont retenues à l'issue de l'examen préalable (tableau 5, colonne « g ») doivent figurer dans ce tableau et les suivants. Les informations portées dans les colonnes « a », « b », « c » proviennent du tableau 4.

1. Les corrections indiquées dans la colonne « d » peuvent être positives ou négatives.
2. Les rabais inconditionnels (voir annexe I, par. 6.4) indiqués sous forme de montants sont enregistrés directement dans la colonne « g ».

2.4 Tableau 7 : Taux de change[1]

Monnaie utilisée pour l'évaluation des offres : _____F CFA_____

Taux de change en vigueur le : _____NEANT_____

Source des taux de change (organisme ou publication) : _____NEANT_____

[1] Joindre une liste des taux de change fournis par l'organisme ou la publication indiqués.

2.5 Tableau 8 : Conversion monétaire (monnaie unique, paiement en plusieurs monnaies)

Monnaie retenue pour l'évaluation : ____FCFA_____

a) Soumissionnaire	b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus (en la monnaie indiquée) HT ou TTC	Composition des paiements [1]			f) Taux de change utilisé par le soumissionnaire	g) Montant en monnaie utilisée pour les paiements (e x f) HT ou TTC	h) Taux de change utilisé pour l'évaluation [2]	Monnaie utilisée pour l'évaluation	
		c) Monnaie de paiement	d) Pourcentage du montant total de l'offre TTC	e) Montant en monnaie utilisée pour l'évaluation TTC				i) Prix de l'offre HT ou TTC (g x h)	j) Total [3] HT ou TTC
TERCA	542.361.630 TTC	F CFA	100%	542.361.630	NEANT	542.361.630 TTC	NEANT	542.361.630 TTC	542.361.630 TTC

Notes :

Ce tableau doit être rempli lorsque sont utilisés les dossiers établis pour la passation des marchés de travaux de taille moyenne et l'option A du dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux de taille importante.

Les informations portées dans la colonne « b » proviennent de la colonne « i » du tableau 6.

1. Les informations portées dans les colonnes « c », « d », et f proviennent de l'annexe à la soumission du dossier type d'appel d'offres pour la passation des marchés de grands travaux et du formulaire de soumission du dossier type d'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux de taille moyenne.
2. Les informations portées à la colonne « h » proviennent du tableau 7.
3. Les chiffres portés dans la colonne « j » sont la somme des prix de l'offre, pour chaque soumissionnaire, en chaque monnaie utilisée indiqués à la colonne « i ».

2.6 Tableau 9 : Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire)

a) Soumissionnaire	b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus [1] HT ou TTC	c) Ajouts pour omission [2]	d) Ajustements [2]	e) Variations mineures [2]	f) Prix total HT ou TTC (f) = (b) + (c)+ (d) + (e)
TERCA	542.361.630 TTC	NEANT	NEANT	NEANT	542.361.630 TTC

1. Les informations portées dans la colonne « b » proviennent de la colonne « f » du tableau 8A ou de la colonne « j » du tableau 8B.
2. Toute mention portée dans les colonnes « c », « d », ou « e » doit être expliquée de façon détaillée, et être accompagnée des calculs correspondants. Se reporter aux parties 6.5-6.7 de l'annexe I.

2.7 Tableau 10 A : Préférence pour les fournitures fabriquées dans un pays membre de l'UEMOA

a) Soumissionnaire	b) Groupe de candidats bénéficiant d'une préférence [1]	c) Prix total [2] HT ou TTC	d) Fournitures ne pouvant bénéficier d'une préférence [3]	e) Total révisé HT ou TTC	f) Droit de douane en vigueur (%) [4]	g) Marge de préférence (%)	h) Prix des fournitures bénéficiant d'une marge de préférence [6] HT ou TTC	i) Prix total à comparer HT ou TTC
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = (c – d)*	*(f)*	*(f)*	*(g)*	*(h) = (1,1 d + g)*
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	10	NEANT	NEANT

1. Les informations portées dans la colonne « b » indiquent si le soumissionnaire déclare appartenir aux groupes A ou B (voir dossier type d'appel à concurrence pour la passation des marchés de fournitures), et doivent être vérifiées par l'autorité contractante.
2. Les informations portées dans la colonne « c » proviennent de la colonne « f » du tableau 9. Si le prix total le plus bas est offert par un soumissionnaire du groupe A, c'est le prix de l'offre la moins disante et il n'est pas nécessaire de remplir le reste du tableau. Les colonnes « d » à « h » doivent être remplies uniquement pour les offres du groupe B.
3. Les montants portés dans la colonne « d » sont égaux à la somme des coûts indiqués aux colonnes « d » et « e » du tableau 9 et d'autres coûts encourus dans le pays de l'autorité contractante. Les composantes importantes de la colonne « d » devraient faire l'objet de notes explicatives.
4. Les pourcentages indiqués dans la colonne « f » sont relatifs aux droits de douanes et impôts applicables aux prix CIF ou CIP des fournitures considérées.
5. Le chiffre indiqué dans la colonne « g » est égal à 15 % ou au droit de douane indiqué à la colonne « f », le taux le plus bas étant retenu.
6. Pour les soumissionnaires du groupe A, le chiffre porté à la colonne « h » est zéro. A ce stade, les prix des offres des soumissionnaires du groupe B sont exclus de la comparaison.

2.8-Détermination du montant minimum acceptable des offres (M)

- Déterminer par la formule ci-dessous, les cas d'offres anormalement basses

M étant obtenu en appliquant la méthode suivante :

$$M = 0{,}80 \times (0{,}6 \times Fm + 0{,}4 \times Fc)$$

Avec
Fm = moyenne arithmétique des offres financières corrigées Fm = (P1 + P2 + P3 + ... + Pn)/N
et
Fc = l'estimation prévisionnelle pour le lot considéré
P1, P2.... = prix corrigé d'erreurs et de rabais de l'offre 1, 2..
N = nombre d'offres restées en lice après correction

L'application de la formule ci-dessus relative à la détermination de l'offre anormalement basse donne qui suit :

N°	Soumissionnaire	Montant corrigé des offres TTC	Moyenne arithmétique des offres corrigées en Francs CFA (Fm)	Montant prévisionnel TTC en Francs CFA (Fc)	Moyenne en dessous de laquelle les offres sont présumées anormalement basses (M) M=0,80 x (0,6 x Fm + 0,4 x Fc)	Observation
1.	TERCA	542.361.630	542.361.630	550.000.000	480.333.582	L'offre n'est pas anormalement basse.

2.9- Classement des soumissionnaires

SOUMISSIONAIRES	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE	RANG
TERCA	**542.361.630 FCFA TTC**	1er

II-EXAMEN DE LA QUALIFICATION

Renseigner le détail des critères de qualification des soumissionnaires tel que figurant au Dossier d'Appel à Concurrence (DAC) et au regard de chacun de ces critères, indiquer si le soumissionnaire y satisfait ou non, et formuler les commentaires appropriés, notamment en cas de réponse par la négative, ou en cas de déviation jugée mineure par la commission ou le comité d'ouverture et d'évaluation des offres.

Les pièces de qualification :

Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience

1) L'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;

2) La liste des (deux (02) prestations similaires[1] déjà exécutées pour les anciennes entreprises suivie des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé pour les cinq dernières années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) ou la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (3) années d'existence ;

3) L'attestation de risque professionnel, pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (3) années d'existence ;

4) Preuves des expériences et de qualifications du personnel ;

5) Preuves de disponibilité des moyens matériels.

2.10 Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière

1) Etats financiers (quinze premières pages) des trois dernières années (2018/2019/2020) présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

2) Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires, les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission ;

3) Attestation d'assurance de risques professionnels pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

La Commission ou le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des offres sollicitera du soumissionnaire dont l'offre est évaluée économiquement la plus avantageuse, la production dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables de compléments d'informations ou de documents justificatifs jugés pertinents pour éclairer ses conclusions.

Le défaut de production des informations complémentaires indispensables à l'appréciation la capacité technique et financière des soumissionnaires peut entraîner le rejet de l'offre concernée au terme d'un délai de réponse à accorder qui ne saurait excéder trois (03) jours ouvrables à compter de la date de la demande.

---

[1] On entend par prestations similaires des prestations identiques en nature, montant, taille physique, complexité, méthodes/technologies, etc.

2.11 Tableau 11 : Vérification de la qualification des soumissionnaires

	Vérification	Proposition du soumissionnaire dont l'offre est classée première : TERCA	Décision (conforme / non conforme)
Critères de capacités financières prévues au DAC	**Pour les anciennes entreprises (celles ayant au moins 03 années d'existence) :** **Critère 1 :** Soumission des états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour **les trois *dernières années (2018-2019-2020)*** démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme. **Critère 2 :** Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités d'installation ou de vente de matériels électriques intérieurs (pour les bâtiments) pour un montant **de Trois *cent millions (300 000 000) francs CFA***, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2018 ; 2019 et 2020). **Critère 3 :** Fournir une capacité financière tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : Deux cent millions (200.000.000) de FCFA justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agrée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ou un organisme financier habileté.	**Non applicable** **Non applicable** **Non applicable**	- - -
	Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence : **Critère 1 :** Produire l'attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la période d'exécution des travaux. **Critère 2 :** Fournir une capacité financière Tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage **éventuelle, à hauteur de : Deux cent cinquante millions (250.000.000)** de FCFA justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agrée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ou un organisme financier habileté.	**Fourni** (Engagement d'assurance professionnelle N°230/100008901 du 25 mai 2022). **Fourni** (Délivrée par l'AFCG N°2022/5865-EHD-CM de montant 250.000.000 FCFA).	**Conforme** **Conforme**
Critères de capacités techniques prévues au dossier	**Pour les anciennes entreprises (celles ayant au moins 03 années d'existence) :** **Critère 1 :** Être une entreprise spécialisée en électricité, énergie et Bâtiment et Travaux Publics (BTP) en général clairement libellé dans la rubrique des activités exercées sur le registre de commerce fourni à cet effet ;	**Non applicable**	-
	Critère 2 : Expérience générale : Avoir exécuté au profit de l'administration publique dans les cinq dernières années (2017, 2018, 2019-2020-2021) au moins deux (02) marchés similaires de travaux de mise aux normes électriques intérieures ou d'acquisition et d'installation d'équipements de sécurité pour la protection intérieure au niveau de l'administration ou de sécurisation des installations intérieures ou de protection des installations intérieures, avec à l'appui, les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et d signature des contrats similaire.	**Non applicable**	-
	Critère 3 : Expérience spécifique : Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés de fourniture et ou installation d'équipement de sécurité-incendie au cours des cinq (05) dernières années (2017-2018-2019-2020-2021) pour un montant de 200.000.000 FCFA TTC chacun et qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la section IV, étendue des travaux justifiés par les copies certifiées conformes des attestations de bonne fin d'exécution ou copies des procès-verbaux de réception et la copie des pages de garde et dernières pages de signature des contrats. **Critère 4** : Disposer de personnels d'encadrement composé de : - Un (01) Chef de mission : Ingénieur Electricien / Electrotechnicien, titulaire d'un diplôme en électrotechnique, électricité (Diplôme d'Ingénieur ou d'un master en électronique (BAC + 4/5), avec 03 ans d'expérience globale en travaux et justifiant de 03 expérience travaux de sécurisation des installations électriques intérieures des bâtiments avec bonnes	**Non applicable** **Non applicable**	- -

	notions en hygiène santé et sécurité des bâtiments et surtout en prévention des risques électriques. - Deux (02) Techniciens Industriels en électricité, titulaire d'un Diplôme minimum DTI/BAC en électricité, ayant à son actif au moins trois (03) ans d'expériences globale en travaux et justifiant de 03 expériences dans les travaux de mise aux normes ou de sécurisation des installations électriques dans les bâtiments et industries. - Deux (02) Ingénieurs, titulaire d'un Diplôme d'ingénieur en génie électrique, électronique, électricité (BAC+4/5) au moins délivré par un établissement publiquement reconnu, ayant à son actif au moins trois (03) ans d'expériences globale en travaux et justifiant de 03 expériences dans les travaux de mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments et industries.	**Non applicable** **Non applicable**	- -
	<u>Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence</u> : **Critère 1** : Être une entreprise spécialisée en électricité, énergie et Bâtiment et Travaux Publics (BTP) en général clairement libellé dans la rubrique des activités exercées sur le registre de commerce fourni à cet effet ; **Critère 2** : Disposer de personnels d'encadrement composé de : - Un (01) Chef de mission : Ingénieur Electricien / Electrotechnicien, titulaire d'un diplôme en électrotechnique, électricité (Diplôme d'Ingénieur ou d'un master en électronique (BAC + 4/5), avec cinq (05) ans d'expérience globale en travaux et justifiant de 03 expérience travaux de sécurisation des installations électriques intérieures des bâtiments avec bonnes notions en hygiène santé et sécurité des bâtiments et surtout en prévention des risques électriques. - Deux (02) Techniciens Industriels en électricité, titulaire d'un Diplôme minimum DTI/BAC en électricité, ayant à son actif au moins cinq (05) ans d'expériences globale en travaux et justifiant de 03 expériences dans les travaux de mise aux normes ou de sécurisation des installations électriques dans les bâtiments et industries.	**Fourni** **Fourni** ***Habib C. S. YOTTO*** - Titulaire du Diplôme de Master Spécialisé Génie Electrique, Energétique et Energie Renouvelables, délivré le 24 février 2012 par 2iE (BURKINA FASO). - Attestation de travail N°060/22/PEG/DG, délivrée par POWER ELECTRICAL attestant que le consultant a occupé au sein de ladite entreprise le poste de chef de mission depuis janvier 2017 à décembre 2021 soit **5 ans expériences**. **Fourni** ***Joanel D. V. O. ZANMENOU*** - Titulaire du Diplôme de Licence Professionnelle en Génie Electrique et Informatique Industrielle N°1925/16/IUT-LOK/UAC/D/DA/SSE, délivré le 11/10/2016 par l'IUT de LOKOSSA (BENIN). - Attestation de travail délivrée le 31/12/2021 par la Société LIGH INSTALLATIONS, attestant que le consultant a travaillé au sein de ladite Société, ou il a occupé le poste de Technicien Industriel du 08/02/2016 au 30/12/2021 soit **05 ans d'expérience.** **Fourni** ***Alamou M. ADEGBINDIN*** - Diplôme de Licence Professionnelle en Génie Electrique, délivré par l'Université Africaine de Technologie et de Management (UATM BENIN) au titre de l'année universitaire 2015-2016, soit **05 ans d'expérience.**	**Conforme** **Conforme** (Confère CV) **Conforme** (Confère CV) **Conforme** (Confère CV)

		- Attestation de travail délivrée le 31/12/2021 par la Société LIGH INSTALLATIONS, attestant que le consultant a travaillé au sein de ladite Société, ou il a occupé le poste de Technicien Industriel du 03/05/2017 au 30/12/2021 soit **05 ans d'expérience.**	
	- Deux (02) Ingénieurs, titulaire d'un Diplôme d'ingénieur en génie électrique, électronique, électricité (BAC+4/5) au moins délivré par un établissement publiquement reconnu, ayant à son actif au moins cinq (05) ans d'expériences globale en travaux et justifiant de 03 expériences dans les travaux de mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments et industries.	**Fourni** ***Ebénizert G. M. M. HOUNDAYI*** - Attestation de Diplôme d'Ingénieur de Conception Génie Electrique, Option : Energie Electrique : Électricité, délivrée 13/05/2015 par l'EPAC (BENIN). - Attestation de travail du 24/12/2021, délivrée par la Société RAFFA ELECTRICAL attestant que le consultant a été employé au poste de d'Ingénieur Electrique de janvier 2015 à novembre 2021 soit plus de **05 ans expériences**.	**Conforme** (Confère CV)
		Fourni ***Aboudou Baki MABOUDOU*** - Attestation de Diplôme d'Ingénieur des Travaux Génie Electrique, Option : Electrotechnique, délivrée 24/04/2003 par le Collège Polytechnique Universitaire (CPU) (BENIN). - Attestation de travail du 24/12/2021, délivrée par la Société RAFFA ELECTRICAL attestant que le consultant a été employé au poste de d'Ingénieur Electrique de février 2012 à novembre 2021 soit plus de **09 ans expériences**.	**Conforme** (Confère CV)
	<u>Preuves de disponibilité des moyens matériels pour tous les soumissionnaires :</u> ▪ Caisse à outils : 02 ▪ Appareils de mesures Le traceur de câble sans contact, Le testeur de tensions, Les pinces de courant, Pince Ampèremétrique, etc). : 01 de chaque ▪ Meule électrique : 02 ▪ Moyens de déplacements (véhicule Pick-Up : 02 ▪ Perceuse électrique : 02 ▪ Échelle : 02 ▪ Pince à sertir : 03	**Fourni** - Facture d'achat N°0000111 du 12/04/2022 délivrée par BECA SARL au profit de TERCA SARL, relative à l'achat de matériels pour un montant de 8.696.677 FCFA TTC. - Engagement de location délivré par la Société Bénin Equipements relatif à la mise à disposition : de deux véhicules Pick-Up et d'une meule électrique : Carte grise N° A 425326 au nom de Bénin Equipements et relative à un véhicule de marque NISSAN immatriculé BR 0024 RB. Carte grise N° A 263556 au nom de Bénin Equipements et relative à un véhicule de marque CAT immatriculé AZ 5345 RB.	**Conforme**

<u>Conclusion</u> : L'offre de soumissionnaire **TERCA** est conforme.

Tableau 12 : Etat récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché

1.	Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée économiquement la mieux avantageuse (auquel il est proposé d'attribuer le marché)		
a)	Nom : **TERCA**		
b)	Adresse : **VEDOKO, Ilot 1430 - TEL : +229 97 58 59 70**		
2.	Si l'offre a été soumise par un agent, indiquer le Responsable de l'Entreprise		
a)	Nom _____NEANT_____		
b)	Adresse _____NEANT_____		
3.	Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun _____NEANT_____		
4.	Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux __EUROPE		
5.	Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) ____JUIN 2022_____		
6.	Date(s) prévue(s) pour l'arrivée des fournitures/matériels à destination finale ou pour l'achèvement des travaux (date calendaire ou nombre de jours/mois) : OCTOBRE 2022		
		Monnaie(s)	Montant(s) ou %
7.	Prix de l'offre (lu publiquement) [1]	FCFA	**542.361.630 FCFA TTC**
8.	Corrections des erreurs [2]	FCFA	NEANT
9.	Rabais [3]		NEANT
10.	Autres ajustements [4]		NEANT
11.	Montant proposé [5]		**542.361.630 FCFA TTC**
12.	Catégories de décaissements 6		
13.	Vérification de la qualification du soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché : **Oui**		

1. Les informations portées à la ligne 7 proviennent du tableau 6.
2. Les informations portées à la ligne 8 proviennent de la colonne « d » du tableau 6.
3. Les informations portées à la ligne 9 proviennent de la colonne « h » du tableau 6. Toutefois, elles incluent les rabais offerts en cas de l'attribution de plusieurs marchés. Voir annexe I par. 7.2.
4. Les informations portées à la ligne 10 devraient faire l'objet d'explications détaillées, le cas échéant.
5. Le chiffre porté à la ligne 11 est égal à la somme des prix indiqués aux lignes 7 à 10. Pour les offres exprimées en une seule monnaie, les montants libellés en une autre monnaie doivent être exprimés en pourcentage.
6. Les informations portées à la ligne 12 proviennent de l'accord de prêt.

Ont signé :

MINISTERE DE L'ENERGIE LE COORDONATEUR PROJET PSEBA

Séni SEIDOU
PRMP/ME

Ferdinand AGOSSOU
Rpt. Coord. projet PSEBA

Moibi ABDOU
S/PRMP

Moussiliath ASSANI
Rpt. DPAF/ME

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENERGIE

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES
N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP du 25/04/2022

Objet du dossier d'appel d'offres :

TRAVAUX DE SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES PRISONS CIVILES DE COTONOU ET D'AKPRO-MISSERETE.

MAI 2022

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel d'offres N°009/ME/PRMP/CONTRELEC-PSEBA/S-PRMP du 25/04/2022, relatif aux travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-Missérété.**

Mode de passation : Appel d'offre ouvert national.

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 04 juillet à 16 heures, dans la salle de Conférence du Ministère de l'Energie, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service : N°2022/184/ME/PRMP/S-PRMP du 23 mai 2022.

- Président : Personne Responsable des Marchés Publics.
- Rapporteur : Secrétariat PRMP/ME.
- Membres : - Le coordonnateur du Projet PSEBA ou son représentant ;
  - Le DPAF/ME ou son représentant.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé** : Travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-Missérété.
Procédures	
Mode de passation	**DAO**
Justification	**Montant prévisionnel supérieur à 100.000.000 F CFA.**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV CCMP N°0051/04/ME/CCMP/SCCMP/2022 du 25/04/2022**
Soumissionnaires	
1- SUN TECHNOLOGIES GROUP ; 2- ASFYR ; 3- TERCA	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SUN TECHNOLOGIES GROUP	- Autorisation du fabriquant non conforme ; - Offre non moins disante.
ASFYR	- Autorisation du fabriquant non conforme ; - Offre non moins disante.
Attributaire	

Nom	TERCA
Montant proposé	542.361.630 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	542.361.630 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-Missérété.
Prix	542.361.630 FCFA TTC
Délai d'exécution	Trois (3) mois
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant en F CFA
Travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou et d'Akpro-Missérété.	TERCA SARL	542.361.630 TTC
TOTAL		**542.361.630 TTC**

Le Président a clôturé la séance à 16 heures.

Fait à Cotonou le 04 juillet 2022

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE • PSEBA • LE COORDONATEUR

Séni SEIDOU
PRMP/ME

Ferdinand AGOSSOU
Coord. Projet PSEBA

Moibi ABDOU
S/PRMP

Moussiliath ASSANI
Rpt. DPAF/ME